

La loi sur l'immigration pourvoit au rejet des immigrants appartenant aux catégories ci-dessus énumérées et à la déportation de ceux qui deviennent indésirables au cours des cinq premières années de leur entrée au Canada.

Les tableaux 12 indique le nombre d'immigrants refusés à leur arrivée aux ports canadiens, par causes et nationalités, pour les années civiles 1929 à 1934, tandis que le tableau 13 indique le nombre d'immigrés renvoyés après leur admission pour les années fiscales 1903-23 et pour chacune des années fiscales de 1924 à 1935, aussi par causes et nationalités.

12.—Immigrants refusés aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, années civiles 1929-34.

Item.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	Total, 1929- 1934.
Par causes—							
Raisons de santé.....	86	46	23	17	14	13	199
Raisons civiles.....	238	438	286	244	160	224	1,590
Totaux.....	324	484	309	261	174	237	1,789
Par nationalités—							
Britannique.....	1	246	171	144	101	167	-
Américaine.....	1	6	5	13	9	14	-
Autres pays.....	1	232	133	104	64	56	-

13.—Immigrés déportés après admission, par causes principales et nationalités, années fiscales 1924-35 et totaux de 1903 à 1923 et de 1903 à 1935.

Item.	1903 à 1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	Total, 1903- 1935.
Par causes—														
Raison de santé.....	4,509	649	420	410	470	519	650	600	789	697	476	301	144	10,634
Deven. ch. pub.....	7,370	775	543	506	354	430	444	2,106	2,245	4,507	4,916	2,991	464	27,651
Criminalité.....	5,072	511	520	453	447	426	441	591	868	1,006	836	493	267	11,931
Autres causes ci- viles.....	1,323	93	58	189	149	257	194	107	200	270	277	250	172	3,539
Venus avec les dé- portés.....	407	78	145	158	165	254	235	559	274	545	626	439	81	3,966
Totaux.....	18,681	2,106	1,686	1,716	1,585	1,886	1,964	3,963	4,376	7,025	7,131	4,474	1,128	57,721
Par nationalités—														
Britannique.....	9,584	1,377	985	899	808	1,047	1,083	2,983	3,099	4,248	4,251	2,718	385	33,467
Américaine.....	5,632	417	321	330	351	297	294	228	279	260	331	319	199	9,258
Autres pays.....	3,465	312	380	487	426	542	587	752	998	2,517	2,549	1,437	544	14,996

Immigration juvénile.—Parmi les immigrants accueillis ces dernières années avec le plus de satisfaction figuraient les jeunes gens des deux sexes dont plusieurs avaient subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles s'étant familiarisées avec les travaux de maison. A leur arrivée au Canada, les garçons étaient placés sur les fermes, les filles allaient à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeuraient légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils étaient placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" s'applique à tout garçon au-dessous de 19 ans et toute fille au-dessous de 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations bénéficiaient de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoyait au transport gratuit des garçons et des filles qui immigraient au Canada sous les auspices de ces sociétés